

Conseil de Communauté du 22 juillet 2013

Motion sur le lien.

La liaison intercommunale d'évitement Nord (LIEN) est un programme d'aménagement du réseau routier départemental entre les autoroutes A9 et A 750 constitué d'une nouvelle voie qui contourne le nord de Montpellier en structurant la desserte des territoires.

Ce programme est constitué de différentes unités dont certaines sont déjà en service entre Castries et le nord de St Gély du Fesc.

A la suite de l'annulation par le tribunal administratif de Montpellier de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du tronçon entre le sud de St Gély du Fesc et Bel Air, le Département de l'Hérault a décidé d'engager les procédures en vue d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- désenclaver les hauts cantons au moyen de liaisons routières durables efficaces,
- dynamiser ce territoire, en le rendant plus accessible et donc plus attractif sur le plan économique,
- faciliter les accès aux équipements touristiques, aux espaces naturels et de loisirs,
- fluidifier et diffuser le trafic routier, en diminuant les temps de trajets,
- s'inscrire dans l'organisation des déplacements de l'aire urbaine, en facilitant le développement des transports en commun et les rabattements intermodaux,
- résoudre les problèmes de sécurité routière et de saturation des pénétrantes urbaines de Montpellier.

Le Conseil communautaire ne peut qu'approuver ces objectifs qui doivent permettre de faciliter la circulation et le déplacement de et vers son territoire. Ils rejoignent ses préoccupations dans le domaine du développement économique et touristique. Le conseil de communauté souhaite que cette opération ne prenne pas plus de retard dans sa réalisation et apporte son entier soutien aux propositions du Département de l'Hérault.



A13-031089

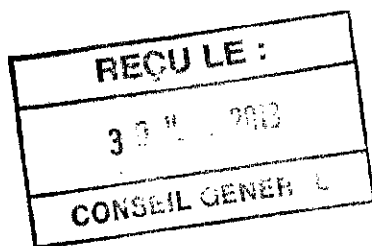
30/07/13

DIR_CAB

**Le Président de la Communauté de
Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises**

à

Monsieur André VEZINHET
Président du Conseil Général de l'Hérault
1 000 rue d'Alco
34 064 Montpellier cedex 4



Ganges, le 23 juillet 2013

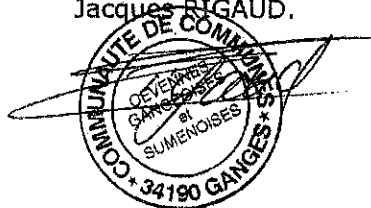
N/Réf. : RJ/OK

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une motion approuvée à l'unanimité par notre Conseil communautaire, réuni le 22 juillet 2013.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jacques RIGAUD.



Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Place du 8 mai 1945 - BP 114 - 34190 Ganges - Tél. 04 67 73 78 60 - Fax 04 67 73 78 62
e-mail : contact@cdcgangesumene.fr site internet : www.cdcgangesumene.fr